

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022 À 20H00

Date de convocation : 7 avril 2022

Date d'affichage : 7 avril 2022

Nombre de conseillers : en exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Denis CHOPIN.

Étaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Adjoint, David GILBERT, Christèle HARDY, Isabelle JEHAN, Guillaume LALOE, Maëlig LE DU, Conseillers.

Étaient absents excusés : Nathalie BRILLARD a donné son pouvoir à Isabelle JEHAN, Loïc CARRE a donné son pouvoir à Denis CHOPIN, Catherine DOMAGNE a donné son pouvoir à Denis TALIGOT, Pierrick BARON

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

ORDRE DU JOUR :

Finances

1/Subventions Associations 2022

2/Subvention club extérieurs commune

3/Affectation des résultats 2021 aux budgets primitifs

4/Taux d'imposition 2022

5/Amortissement à régulariser 2022

6/Budgets primitifs Commune, Assainissement, Lotissement Le Couesnon 2022

7/Investissements 2022

8/Fournitures scolaires 2021/2022

Marchés Publics

9/Projet terrain intergénérationnel multisports : Fonds de dotation Paris 2024, Nom Projet LEADER

10/RIPAME

Administration générale

11/Etude Patrimoine

12/Permanences des élections législatives

Questions diverses

- Désignation du secrétaire de séance
- Lecture des pouvoirs : Nathalie BRILLARD a donné son pouvoir à Isabelle JEHAN, Loïc CARRE a donné son pouvoir à Denis CHOPIN, Catherine DOMAGNE a donné son pouvoir à Denis TALIGOT, Pierrick BARON
- Monsieur Le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 22 mars 2022
Le compte-rendu est **adopté à l'unanimité des présents.**

1/ SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2022

Les conseillers municipaux qui sont concernés en tant que membre des associations ci-dessous ne prennent pas part à la délibération relative aux associations en question.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE** d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2022 :

Autres associations :

Nom de l'Association	Montant délibéré
Comité de jumelage de Luitré-Dompierre (Subvention d'aide Ukraine)	1 000.00 €
CSELL' Histoire et Patrimoine	1 500.00 €

2/ SUBVENTION CLUB EXTERIEURS COMMUNE

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES POUR DES ACTIVITES NON PROPOSEES SUR LA COMMUNE

Suite à la demande de David GILBERT, Monsieur Le Maire sollicite le conseil municipal sur cette subvention accordée. Est-ce que la collectivité poursuit le versement cette subvention aux associations éligibles ou décide de la verser directement aux administrés ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

-**DECIDE** d'accorder **15 €** par habitant de La Selle en Luitré, adhérent à une association extérieure de la commune et ce pour des activités non proposées sur La Selle en Luitré. Le versement de la subvention sera crédité sur le compte personnel de l'administré concerné moyennant un justificatif de l'association.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS 2021 AUX BUDGETS PRIMITIFS

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 AU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2022

Vu les comptes administratifs du budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

-**DECIDE** d'affecter les résultats 2021 d'un montant de 976 366.55 €, comme suit :

- Section de fonctionnement : 820 885.63 € en report au compte 002, en recettes
- Section d'investissement : 155 480.92 € en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068
- Section d'investissement : 165 448.85 € report au compte 001, en recettes

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

Vu les comptes administratifs du budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

-DECIDE d'affecter les résultats 2021 d'un montant de 70 551.34 €, comme suit :

- Section de fonctionnement : 25 561.97 € en report au compte 002, en recettes
- Section d'investissement : 44 989.37 € report au compte 001, en recettes

4/ TAUX D'IMPOSITION 2022

Le Conseil Municipal **ADOpte**, à l'unanimité des présents, les taux communaux suivants pour l'année 2022 :

- Taxe foncière bâti : **34.69 %**
- Taxe foncière non bâti : **25,33 %**

5/ AMORTISSEMENT A REGULARISER 2022

Il n'y a pas besoin de délibération spécifique pour l'amortissement des subventions d'équipement, puisque le rythme est celui de l'amortissement des biens subventionnés

6/ BUDGETS PRIMITIFS COMMUNE, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT LE COUESNON 2022

M 57 – Fongibilité des crédits – autorisation de mouvements de crédits de chapitre à chapitre.

Monsieur le Maire de La Selle-en-Luitré rappelle, que la commune a choisi d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M 57 à compter du 1^{er} janvier 2022.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après délibération, le conseil municipal :

- **AUTORISE** M. le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite des 7.5 % des dépenses réelles de la section de Fonctionnement.
- **-AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2022

Le Conseil Municipal **VOTE**, à l'unanimité des présents (Pour : 12 ; Contre : Néant ; Abstention : Néant), le Budget Primitif 2022 de la Commune (budget principal) qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement	1 676 060.63 € , en dépenses et recettes
- Section d'investissement	1 543 189.02 € en dépenses et recettes

Ces deux sections sont votées au niveau du chapitre.

Une note de présentation brève et synthétique des budgets primitifs 2022 est jointe en annexe et sera publiée sur le site de la commune.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2022

Le Conseil Municipal **VOTE**, à l'unanimité des présents (Pour : 12 ; Contre : Néant ; Abstention : Néant), le Budget Primitif 2022 Assainissement qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement	46 501.81 € en dépenses et recettes
- Section d'investissement	56 002.49 € en dépenses et recettes

Ces deux sections sont votées au niveau du chapitre.

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT LE COUESNON 2022

Le Conseil Municipal **VOTE**, à l'unanimité des présents (Pour : 12 ; Contre : Néant ; Abstention : Néant), le Budget Primitif 2022 Lotissement communal « Le Couesnon » qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement	152 990.61 € en dépenses et recettes
- Section d'investissement	244 476.65 € en dépenses et recettes

Ces deux sections sont votées au niveau du chapitre.

7/ INVESTISSEMENTS 2022

Monsieur le Maire récapitule les devis signés dans le cadre des orientations budgétaires :

MAIRIE

- Distribaguettes : 8 055.00 € TTC
- Copieur : 3 873.60 € TTC

SDE 35

- Trois mâts autonomes solaires SDE : 8950,39 € TTC
- SDE Lampadaires Résidence Bellevue et le haut bourg : 27 706.42 € TTC

VOIRIE

- Sentier Pédestre : 12 127.20 € TTC
- Cheminement piétons Le Hameau du coteau : 4 846.80 € TTC
- Travaux de voirie dans le bourg : 20 000 € TTC
- Passerelle : 2 066.13 € TTC
- La Buffetière : 1 133.68 € TTC

AMENAGEMENT PAYSAGER DU BOURG

- Etude aménagement du bourg avec Atelier du Marais : 1572 € TTC
- Aménagement des talus : 20 000 € TTC
- Plantations AL PAYSAGE : 1 775.48 € TTC
-

PROJET TERRAIN MULTISPORTS

- Maîtrise d'œuvre : 43 215.00 € TTC

PATRIMOINE

- Etude Destination Fougères SPL : 8 750.00 € HT

8/ FOURNITURES SCOLAIRES 2021/2022

Dans le cadre des subventions portant sur les fournitures scolaires, M. le Maire propose au Conseil de maintenir les montants appliqués pour l'année scolaire 2021/2022, à savoir :

- 37 € par élève sellois des classes élémentaires. (14x37 € = 518 €)
- 35 € par élève sellois des classes maternelles. (6x35 € = 210 €)

Cette participation au titre des fournitures scolaires s'appliquera aux élèves de la commune scolarisés dans les établissements publics et privés des communes voisines, sous réserve que cette dépense ne soit pas déjà incluse dans la participation que verse la Commune au titre des charges de fonctionnement desdits établissements.

La dépense sera versée à chaque établissement sur la base de la liste de leurs élèves domiciliés à La Selle-en-Luitré

A l'unanimité des présents, le conseil municipal :

-DECIDE de reconduire ce dispositif de subvention pour l'année 2021/2022

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

9/ PROJET TERRAIN INTERGENERATIONNEL MULTISPORTS : FONDS DE DOTATION PARIS 2024, NOM PROJET LEADER

FONDS DE DOTATION PARIS 2024 / IMPACT 2024 APPEL A PROJETS

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention IMPACT 2024 dans le cadre du projet intergénérationnel multisports. Le projet a été validé éligible. Il faut maintenant compléter le dossier via une plateforme, et ce avant le 6 mai 2022 dernier délai.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal :

-**APPROUVE** la sollicitation d'une subvention s'inscrivant dans l'appel à projets IMPACT 2024,

-**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

PROJET LEADER

Dans le cadre du montage du dossier LEADER en collaboration avec Mme Janvier, chargée de mission du Programme européen LEADER, un nom concis doit être délibéré pour ce projet intergénérationnel multisports.

Madame GELOIN propose le nom suivant : Sell'ParK.

Monsieur GILBERT émet l'idée ci-après: Sellois'ir (Sellois, habitant de La Selle et Ir pour intergénérationnel.

Après quelques échanges entre élus et conseils de Mme JANVIER, il est retenu le nom suivant : **Sell'Parc**

A l'unanimité des présents, le conseil municipal :

-**RETIENT** le nom suivant Sell'Parc pour la constitution du dossier LEADER,

-**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

10/ RIPAME

Mme Ascoët étant arrêtée dans le cadre de sa grossesse, Une nouvelle animatrice a repris les ateliers depuis le 7 avril dernier, la transmission s'est bien passée.

11/ ETUDE PATRIMOINE

Après une première visite de la collection Langlois sur le site de Parigné, il a été convenu avec M. DELAMARCHE et M. LANGLOIS, de ramener et de mettre en valeur cette collection sur un site de la selle-en-luitre afin de pouvoir la juger et de l'estimer.

Des bénévoles (CSELL'Histoire et Patrimoine et autres...) vont se charger du transfert de cette collection.

12/ PERMANENCES DES ELECTIONS LEGISLATIVES

Les élus s'inscrivent actuellement aux permanences des élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

QUESTIONS DIVERSES

Prochaines réunions :

-Vœux du Maire le samedi 30.04.2022 à 10h30

-Course VTT de Luitré le samedi 30.04.2022.

-Descente des caisses à savon semi-nocturne le samedi 11.06.2022.

-Journée du Patrimoine le dimanche 18.09.2022

REGISTRE DES SIGNATURES

N°	Date	Domaine	Objet
8	24/02/22	Rh	Reproduction clé église – Corvaisier Métal et Verre – 159.62 € TTC
9	28/02/22	Urbanisme	Accord PC2100016 – Mme ERNOUX – 5 Le Couesnon – construction d'une maison d'habitation
10	01/03/22	Assainissement	Fourniture et pose de 2 tôles larmées – SARL Aussant – 2 430.00 € TTC
11	03/03/22	Finances	Radiateur salle de pause – REXEL – 276.07 € TTC
12	03/03/22	Police municipale	Numérotation 2 rue Sébastienne Guyot
13	03/03/22	Police municipale	Débit de boisson concert 12/03/2022
14	03/03/22	Police municipale	Alignement B 675 - B 676 / VC n° 10 et n° 14
15	03/03/22	Police municipale	Débit boisson concert 12/03/2022
16	14/03/22	RH	Arrêté de démission Kévin DELAUNAY du 14.03.2022
17	14/03/22	Police municipale	Alignement ZK 188-190 / VC 12
18	14/03/22	RH	NBI secrétaire de mairie au 02.03.2022
19	14/03/22	RH	NBI (FIN 15 points) agent d'accueil
20	14/03/22	RH	Nouvelle NBI agent d'accueil 10 points
21	14/03/22	RH	Mise à jour IFSE agent d'accueil
22	14/03/22	RH	Mise à jour complément indemnitaire proratisé agent technique
23	14/03/22	RH	Arrêté de disponibilité pour convenances personnelles secrétaire de mairie
24	15/03/22	RH	Publicité sur la Chronique Offre d'emploi agent technique – HEBDOS – 358.80 € TTC
25	28/03/22	Finances	Devis végétaux aménagement parterre parking bas du bourg – AL PAYSAGE – 1775.48 € TTC
26	29/03/22	Finances	Revêtement antidérapant (bande marquage) serv technique dans le cadre de l'ACFI – DENIOS – 327.60 € TTC
27	29/03/22	Environnement	Dératisation la garie – FARAGO Bretagne – 146.40 € TTC
28	04/04/22	RH	Arrêté de disponibilité pour convenances personnelles secrétaire de mairie
29	06/04/22	Finances	Réparation de la sous-station/fuite tube de chauffage– MISSENARD- 807.48 € TTC

La séance s'est levée à 22h30



D CHOPIN

F BRYON

F GELOIN

D TALIGOT

D GILBERT

C DOMAGNE

G LALOE

N BRILLARD

M LE DU

L CARRE

I JEHAN

P BARON

C HARDY